

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 JUN 2018**

Délibération : **N° 2018-06- 91**  
 OBJET : **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OGEC RELATIVE A LA MISE  
PLACE DES ATELIERS PERI-EDUCATIFS ANNEE 2018/2019**  
 Nomenclature : 1.3.2

**En exercice** : 29 membres

**Présents** : 20

**Pouvoirs** : 8

**Absent** : 1

**Votants** : 28

Délibération comportant :

Annexe : 2018 06 91 -  
Annexe N° 6  
CONVENTION APE-APS  
OGEC 2018-2019.pdf

Le vingt-cinq juin deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix huit juin deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN

**Les membres ayant donné leur pouvoir :**

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Gil RANNOU, Catherine HENRY donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Michel RINCE donne pouvoir à Lionel BROSSAULT, Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

**Le membre absent** : Chantal PERRUCHET

**Rapporteur** : Madame Marie-Madeleine REGNIER

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires depuis septembre 2014, la commune de Treillières organise des ateliers péri-éducatifs (APE) dans les écoles publiques et privées de la commune. Le fonctionnement reste identique à l'an dernier : 2 ateliers APE, 3 soirs par semaine (lundi, mardi et jeudi), et un accueil périscolaire chaque soir jusqu'à 17h15.

Une convention de partenariat avec l'OGEC définit les modalités de mise en place des ateliers péri-éducatifs (APE) au sein de l'école Ste-Thérèse.

Pour l'année 2018/2019 et au regard de l'importance des effectifs, la convention sera renouvelée avec une prise en charge de 5 ASEM (au lieu de 4 l'an dernier) pour l'encadrement des enfants.

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

**- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention, et les pièces afférentes.**

**Délibération adoptée par 22 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 0.**

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND

Pour extrait conforme.

Treillières, le 25 juin 2018  
Le Maire, Alain ROYER

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20180625-2018-06-91-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2018  
Date de réception en préfecture : 28/06/2018

